

France – séjour « Les Folies Parisiennes »

Logement navire 4 ancres Croisieuropé

du 19 au 22 novembre 2024 – 4 jours / 3 nuits

A partir de 670 € / personne
en Pont Principal
Base 40 personnes



LES POINTS FORTS :

Accompagnateur ES13

Déjeuner spectacle au Paradis Latin

Boissons aux repas et soirées animées

JOUR 1 : MARSEILLE / PARIS

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Lyon. Arrêt détente en cours de route et continuation jusqu'à Mâcon, Beaune. Déjeuner libre. Puis, toujours par l'autoroute, nous atteignons Paris, « la ville lumière ». Installation dans les cabines. Présentation de l'équipage. Dîner et **soirée « titi parisien »** à bord du bateau. Logement.

JOUR 2 : PARIS

Petit déjeuner puis excursion de la journée dans Paris. Départ avec votre guide et visite panoramique de cette magnifique capitale avec : l'Arc de Triomphe et la plus belle avenue du monde « les Champs-Élysées », l'Opéra Garnier... Promenade sur la rive gauche et place de la Concorde. Déjeuner à bord. Après le repas, continuation de la visite avec la bibliothèque nationale, la Bastille, le quartier Latin, le Louvre, l'opéra Garnier, la place Vendôme avec la place et le palais du Trocadéro sans oublier la célèbre Tour Eiffel (ascension non incluse). Retour à bord en fin de journée. Dîner à bord suivi d'une **soirée animée**. Logement.

JOUR 3 : PARIS

Petit-déjeuner à bord, puis matinée libre pour vous promener à votre gré à la découverte de la ville. Puis transfert en autocar pour le plus ancien des **cabarets parisiens, le Paradis Latin. Déjeuner avec ambiance musicale suivi de plus d'1h30 de show.** Mis en scène et chorégraphié par Kamel Ouali, « L'Oiseau Paradis » est un spectacle moderne, poétique et sensuel associant l'émotion et l'humour, où artistes époustouflants et nouvelles technologies se rencontrent au milieu d'une quinzaine de décors exceptionnels. Ce show fidèle à la tradition du cabaret réunit danseurs, chanteurs, comédiens, humoristes et acrobates. Retour à bord en fin de journée.

Dîner de gala et croisière « Paris by night » afin d'apercevoir la ville merveilleusement illuminée (en fonction du niveau de l'eau). Logement

JOUR 4 : PARIS / MARSEILLE

Petit-déjeuner. Débarquement en début de matinée. Reprise de l'autocar et départ vers le sud de la France par l'autoroute. Déjeuner libre. Après-midi, retour direct vers Marseille où l'arrivée est prévue en fin de journée.

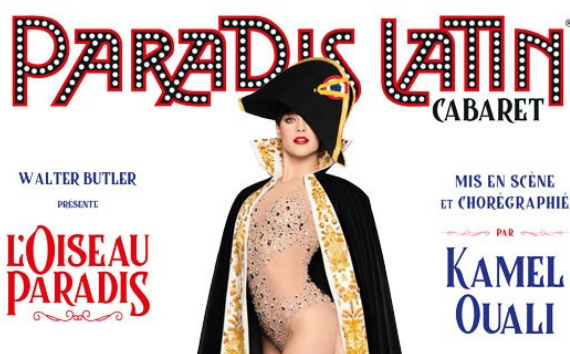
INFORMATIONS : Pour des raisons de sécurité, la compagnie et le capitaine du bateau sont seuls juges pour modifier l'itinéraire de la croisière. Nous vous informons que l'ordre des excursions peut être inversé en fonction de certains impératifs locaux.

CE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en cabine double en bateau de catégorie 4 ancres
La pension complète
Les boissons au cours des repas
Les excursions et visites mentionnées au programme
La visite guidée de Paris en journée le jour 2
Le déjeuner spectacle au Paradis Latin
Les soirées animées à bord
Les taxes portuaires
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation
L'assurance « protection sanitaire »

CE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément cabine individuelle 150 € (nombre limité, nous consulter)
Le supplément pont supérieur 85 € / personne
Les déjeuners de route
Les dépenses personnelles et les pourboires



En partenariat avec

Voyages
SABARDU

es13
L'EXPERT DES LOISIRS
pour les jeunes de + de 55 ans

NOS DESTINATIONS AUTOCAR

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Pour les croisières maritimes, fluviales et les voyages aériens, les conditions d'annulation, par personne, sont les suivantes :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation**
- 10 % du montant du voyage de 60 à 46 jours**
- 25 % du montant du voyage de 45 à 31 jours**
- 50 % du montant du voyage de 30 à 16 jours**
- 75 % du montant du voyage de 15 à 5 jours**
- 100 % du montant du voyage moins de 5 jours avant le départ.**

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par e-mail, et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais de dossiers de 30€, d'une franchise minimum de 15€ par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et de toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix ne comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme.

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 82600 du 13/07/82.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Services en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- **les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;**
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé au moment de l'encaissement de votre 1er acompte.

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE ASSISTANCE ET ANNULATION

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de **l'Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation »** de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé au moment de l'encaissement de votre 1er acompte.